



Government
of Canada

Policy Research
Initiative

Gouvernement
du Canada

Projet de recherche
sur les politiques

Face à la diversité religieuse : Cadre analytique pour la recherche sur les politiques

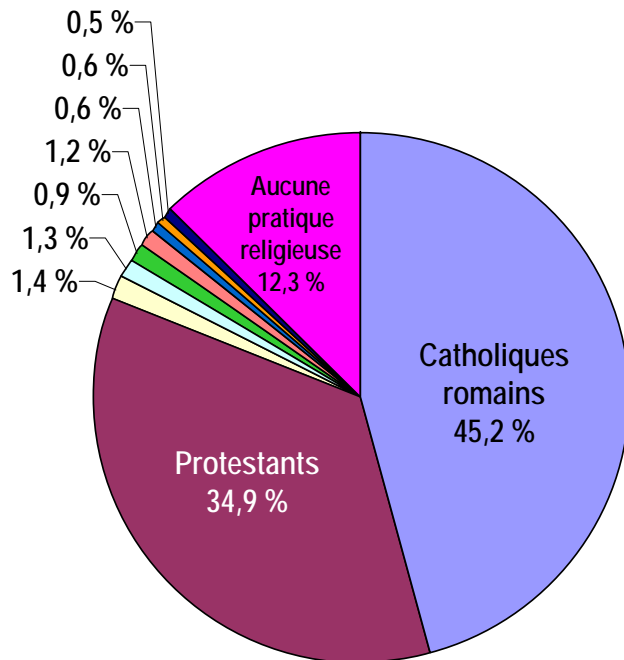
Projet sur la diversité multiculturelle
Groupe d'analyse et de recherche sociales

janvier 2010

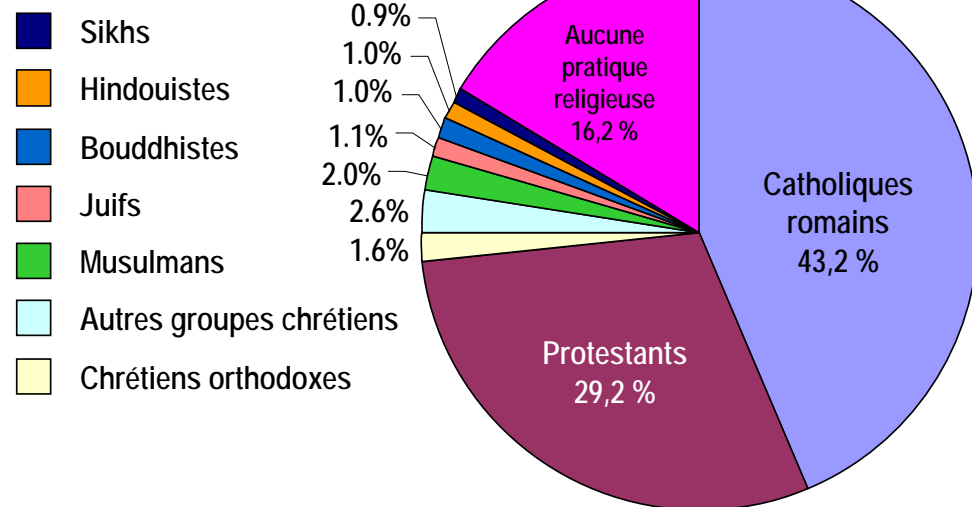
Canada

La diversité religieuse est de plus en plus marquée au Canada...

Répartition démographique par affiliation religieuse (%), 1991



Répartition démographique par affiliation religieuse (%), 2001



Statistique Canada, Recensement 2001

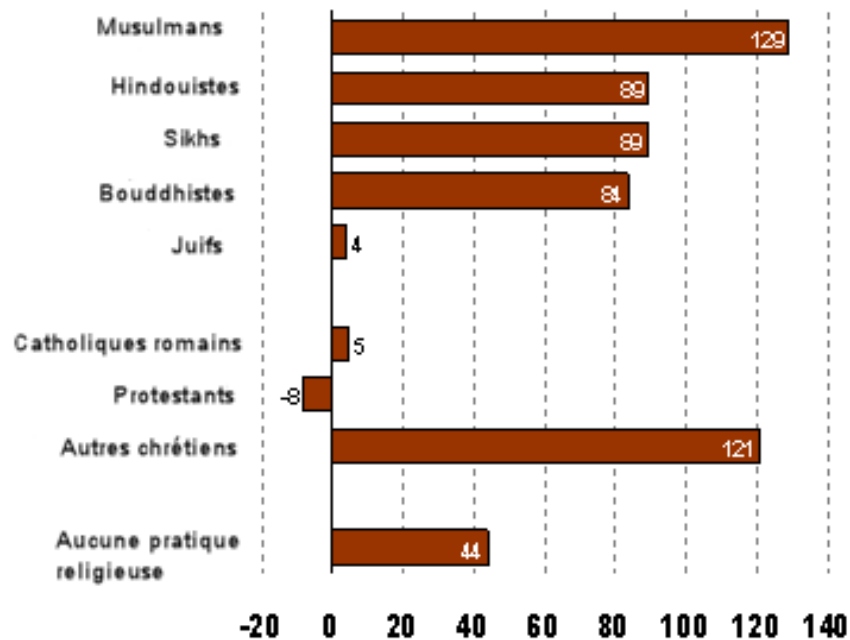
...quoique les principales églises chrétiennes occupent toujours l'avant-scène

Quoique toujours en minorité, les non-chrétiens (et les membres d'« autres églises chrétiennes »)...

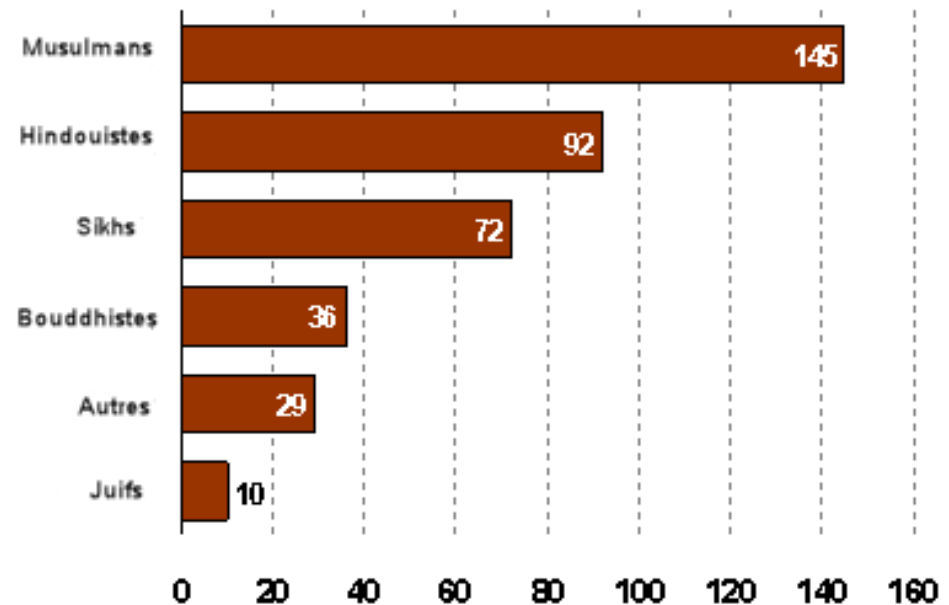
connaissent une croissance rapide...

...qui est appelée à se poursuivre

Évolution des affiliations religieuses de 1991 à 2001 (%)



Évolution projetée des affiliations religieuses de 2001 à 2017 (%)



Source : Canadian Diversity Volume 5:2 Printemps 2006 :
Now that religious diversity is upon us; Kamal Dib

La diversité religieuse en plein essor suscite un intérêt accru en ce qui a trait à ses répercussions sur les politiques

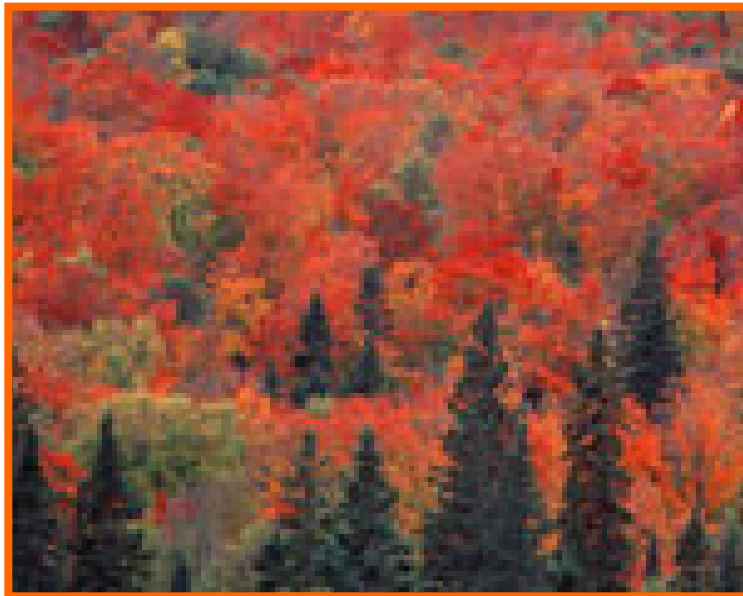
- Les tables rondes nationales sur le multiculturalisme, organisées par le PRP en 2007 indiquent :
 - que le débat actuel résulte en bonne partie des craintes qu'inspire la diversité *religieuse*
 - que les décideurs, les médias et le grand public semblent mal outillés pour relever un pareil défi
- Les préoccupations des décideurs et de la population quant à l'accommodement des pratiques des minorités religieuses étaient au cœur même des travaux de la Commission Bouchard-Taylor

« ... le multiculturalisme, sous l'effet des pressions exercées, comporte maintenant un troisième volet qui vient s'ajouter à l'ethnicité et à la race : la religion. Il s'agit, en fait, du troisième stade du multiculturalisme, et l'évolution se fait très progressivement. Il subsiste beaucoup d'incertitude quant au rôle que jouera la religion dans la politique sur le multiculturalisme, de même qu'aux organismes et aux revendications, fondées sur des articles de foi, que la politique devra prendre en compte. »

Will Kymlicka, 2008

Série de conférences sur le multiculturalisme de l'Institut Laurier (UBC)

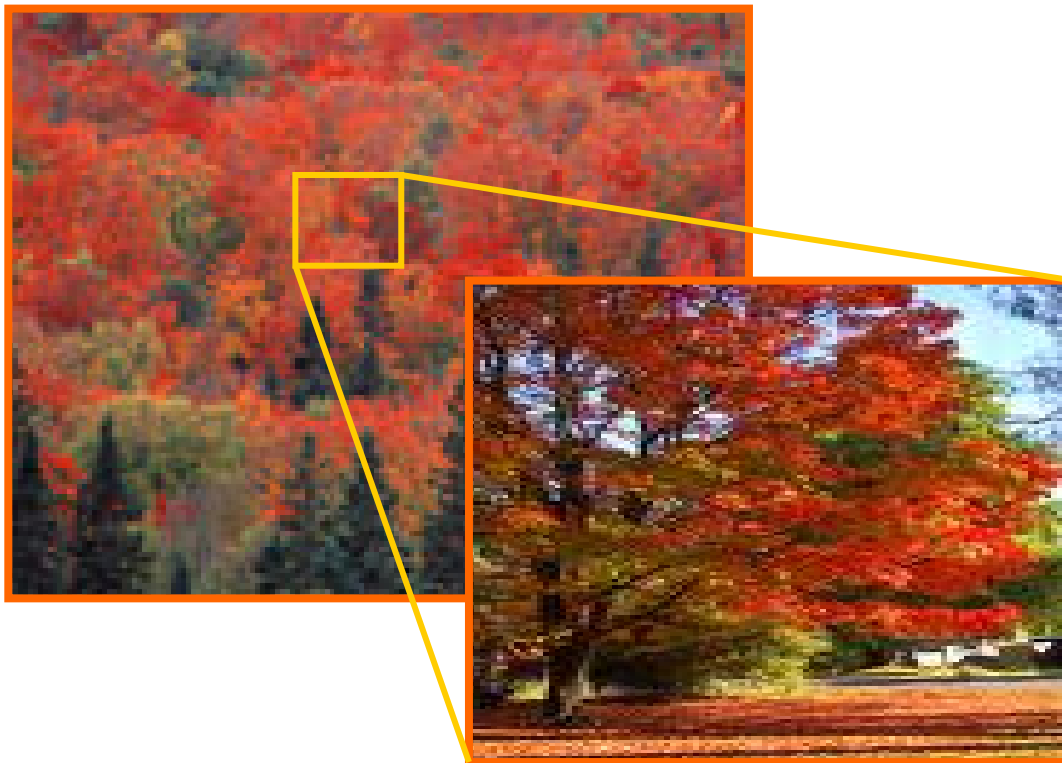
Face à une diversité religieuse grandissante, la politique doit s'avérer efficace à trois niveaux en même temps :



Au niveau « macro » (« donner le ton ») :

- Les sociétés marquées par la diversité ressentent le besoin d'exposer de façon claire et convaincante :
 - leur volonté de traiter leurs minorités, religieuses ou autres, de façon équitable et avec respect
 - les efforts déployés en vue de trouver un juste équilibre entre des intérêts divergents et entre les droits et les principes énoncés dans ses documents fondamentaux

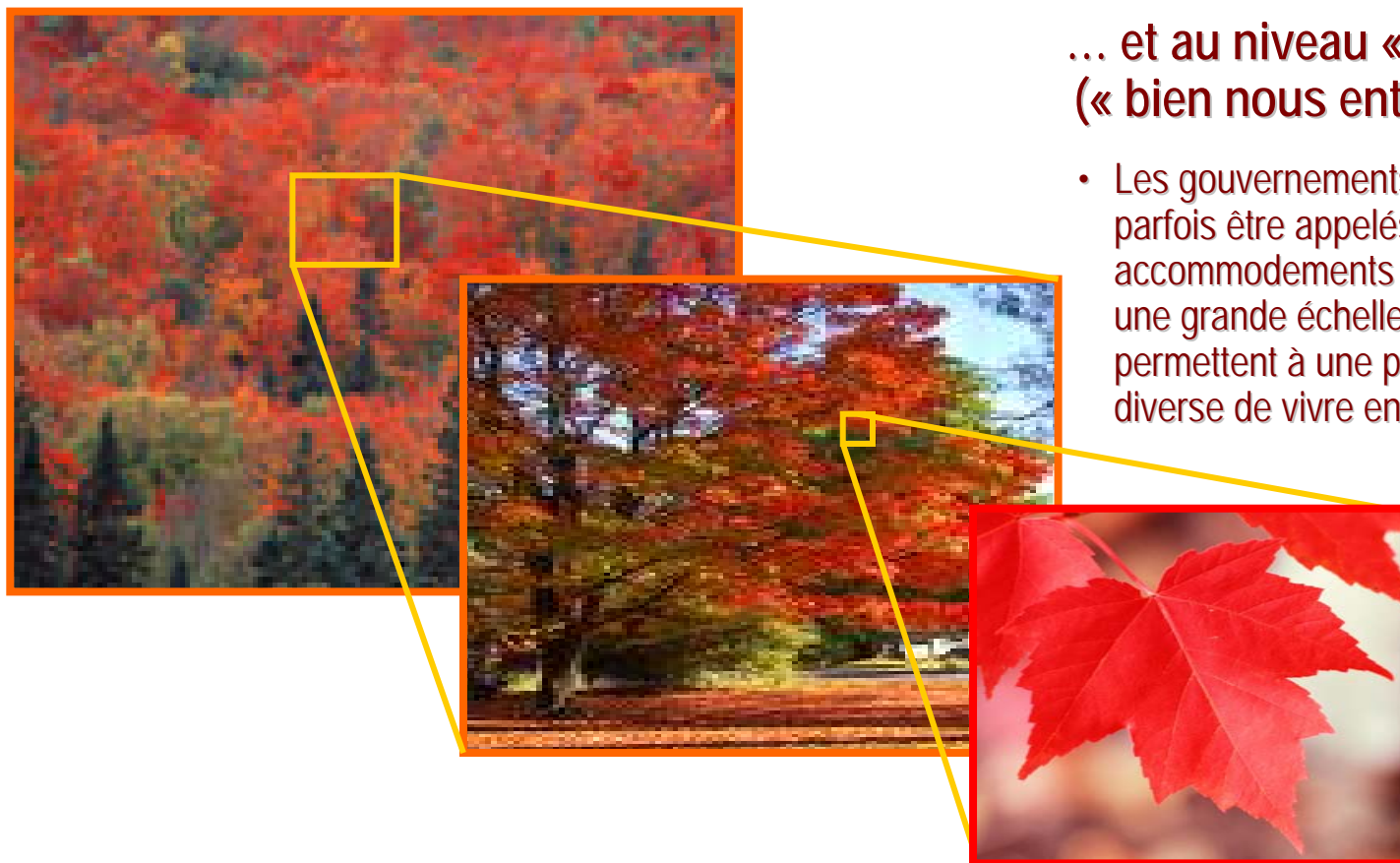
Face à une diversité religieuse grandissante, la politique doit s'avérer efficace à trois niveaux en même temps :



... au niveau « méso »
(« servir les Canadiens ») :

- Les gouvernements s'efforcent généralement de répondre aux besoins de leurs citoyens tant pratiquants que non-pratiquants dans le cadre :
 - de la prestation directe ou indirecte de services ou de biens publics
 - de leur recrutement dans la fonction publique
 - des règles régissant les comportements dans l'intérêt commun

Face à une diversité religieuse grandissante, la politique doit s'avérer efficace à trois niveaux en même temps :



... et au niveau « micro » (« bien nous entendre ») :

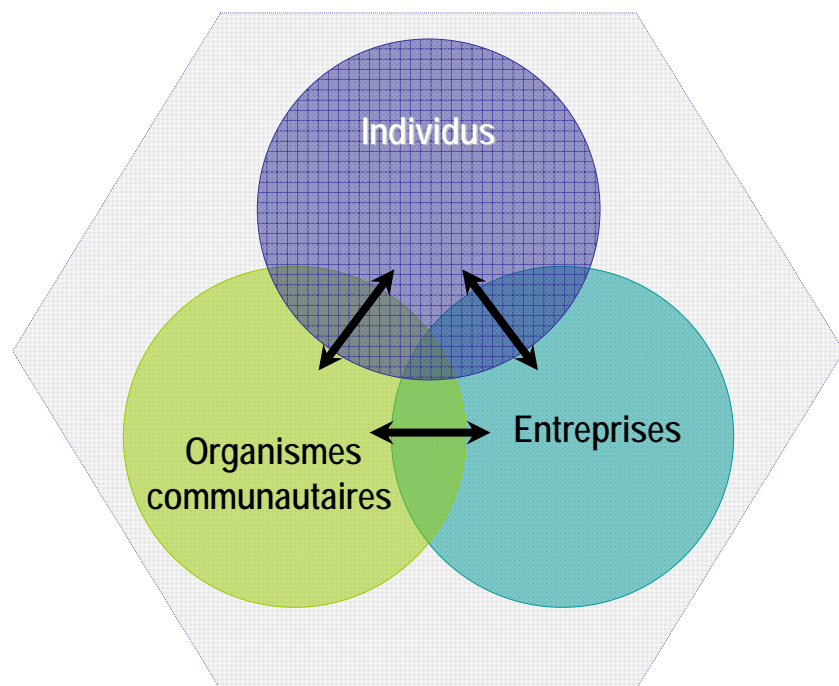
- Les gouvernements peuvent parfois être appelés à faciliter les accommodements mutuels sur une grande échelle qui permettent à une population diverse de vivre en harmonie

Propositions clés pour la recherche au niveau micro

- Les croyances religieuses constituent souvent un facteur identitaire clé...
... et présentent souvent une dimension idiosyncrasique (c.-à-d. qu'elles peuvent varier considérablement au sein d'un même groupe de fidèles)
- L'identité religieuse renforce fréquemment d'autres éléments fondamentaux de l'identité individuelle et collective (ethnicité, race, langue, sexe, etc.)...
... et enrichit le capital social des liens tant « intragroupes » qu' « intergroupes »
- L'identité religieuse peut s'estomper, mais souvent l'attachement aux symboles religieux demeure...
... p. ex. en tant que symboles ethniques/nationaux, et (à l'occasion) en tant que symboles de ralliement politique
- Un certain niveau de tension entre les fidèles de différentes religions est probablement inévitable

Généralement, les tensions religieuses sont réglées dans le domaine privé, grâce à des accommodements mutuels...

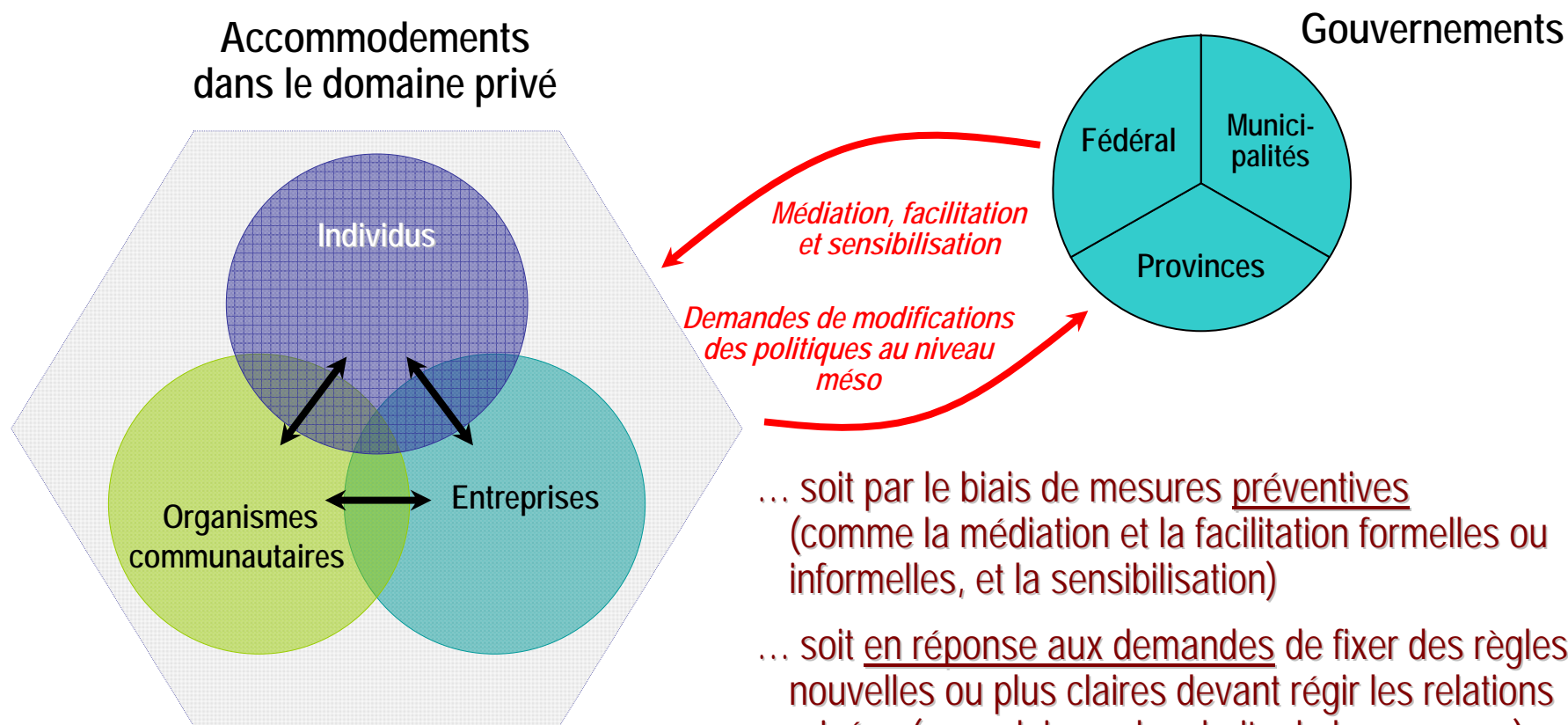
Accommodements
dans le domaine privé



Ces accommodements peuvent prendre des formes diverses :

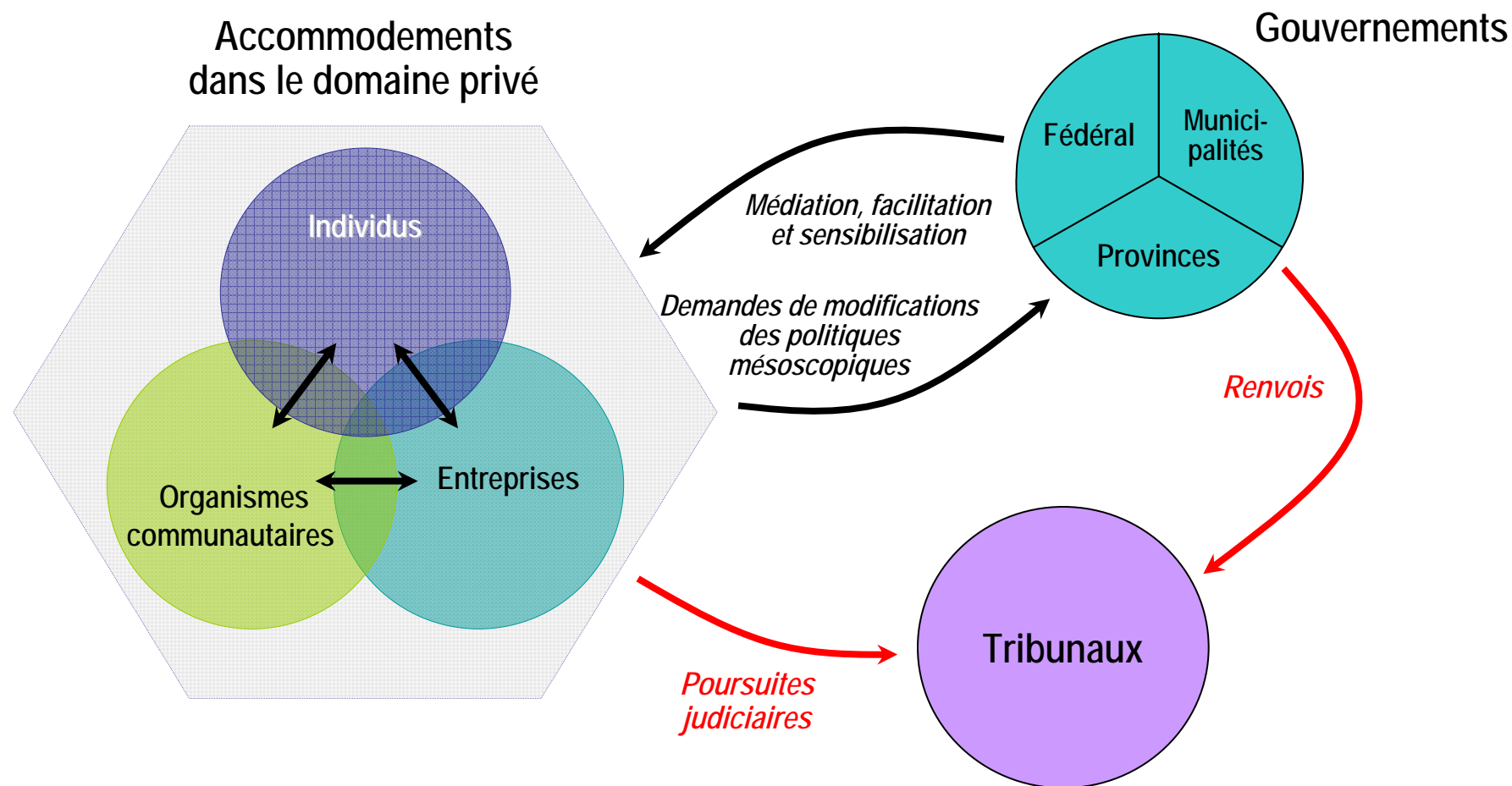
- accommodements volontaires pour diverses raisons (tantôt par pur civisme, tantôt par intérêt privé)
- évitements mutuels
- échanges œcuméniques / activités conjointes
- dans certains cas, auto-exclusion volontaire de certains rapports avec le reste de la société (p. ex. les huttériens et les mennonites de stricte observance)

... mais il peut arriver aussi que les gouvernements doivent intervenir



- ... soit par le biais de mesures préventives (comme la médiation et la facilitation formelles ou informelles, et la sensibilisation)
- ... soit en réponse aux demandes de fixer des règles nouvelles ou plus claires devant régir les relations privées (p. ex. lois sur les droits de la personne)

... de même que les tribunaux, dans certains cas exceptionnels (quoique de plus en plus nombreux)



Propositions clés pour la recherche au niveau méso

- Dans une arène politique concurrentielle, les partis et les gouvernements s'efforcent de répondre aux besoins particuliers des minorités religieuses
 - en adaptant les politiques et les services publics à ces besoins
 - en invitant ces groupes à participer au processus décisionnel
- ... mais il faut s'attendre à ce que cette dynamique impose aussi des limites :
 - p. ex. ils ne peuvent pousser la volonté d'adaptation au point d'agir à l'encontre des grandes valeurs sociétales (parité hommes-femmes, etc.)
- Le risque d'une opposition de la population aux adaptations de politiques variera selon le type de politique visé, par exemple :
 - on critiquera davantage un traitement spécial là où sont en cause l'autorité de l'État sur les citoyens (droit pénal, droit de la famille, etc.) ou l'accès à des services restreints
 - on s'objectera moins aux consultations auprès des minorités religieuses, ou aux adaptations des services qui préservent un accès sensiblement comparable pour tous

Les entrevues du PRP avec les praticiens fédéraux ont signalé :

- Qu'il est largement admis que la diversité religieuse au Canada n'a rien d'un phénomène passager...
 - ... bien que l'on hésite à la détacher des autres aspects de la diversité culturelle (surtout en ce qui a trait aux politiques applicables sur le territoire canadien)
 - ... et qu'on s'entende pour dire que l'actuel cadre d'élaboration des politiques convient, et qu'il serait improductif d'y imposer une obligation formelle de tenir compte de cette diversité
- Qu'au niveau de la mise en œuvre des politiques, on comprend que leur efficacité requiert la souplesse et le dialogue avec les clients pratiquants...
 - ... quoique les *artisans* des politiques semblent moins portés à prendre en compte les répercussions possibles de la diversité religieuse
- Que certains s'inquiètent des lacunes de formation et d'information qui permettraient aux fonctionnaires de mieux composer avec cette diversité...
 - ... et des fréquentes pertes de mémoire institutionnelle au sujet des adaptations pour répondre aux besoins des clientèles pratiquantes et des motifs de ces adaptations

Propositions clés pour la recherche au niveau macro

- Les politiques micro et méso sont en grande partie jugées en fonction de leur cohérence par rapport à un « discours de société »...
 - ... dans lequel il faudrait peut-être trouver un juste équilibre entre les valeurs parfois opposées de respect pour les minorités et d'autres valeurs fondamentales de la société
- Autre enjeu fondamental, le discours tenu peut-il ou devrait-il être explicite, ou doit-il conserver une bonne part d'implicite et évoluer au gré des controverses publiques, des décisions des tribunaux, etc.?
- Malgré le rôle complexe qu'il joue dans la société, le débat public sur la religion ne dépasse guère le niveau le plus élémentaire
 - p. ex. le concept d'un « choc des civilisations » constituées de communautés religieuses monolithiques
- Plusieurs conceptions stylisées de la place de la religion dans la société s'affrontent sur la place publique, entraînant « un dialogue de sourds »

Quatre conceptions stylisées qui alimentent l'actuel débat public sur la religion

	1. Société « de fidèles »	2. Société « antireligieuse »
Hypothèses sur les <u>croyances</u> personnelles des citoyens et des décideurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Citoyens et décideurs sont guidés par des doctrines et des principes religieux auxquels on présume que toute la société adhère 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'on s'attend des citoyens et des décideurs qu'ils n'expriment que des points de vue laïcs et qu'ils gardent pour eux leurs convictions religieuses
Hypothèses sur la <u>justification</u> des mesures prises par les décideurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justification fondée sur des doctrines et des principes religieux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justification fondée sur des principes rigoureusement laïcs
Attitudes face aux <u>croyances des minorités</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intolérance généralisée face aux autres croyances religieuses et à la non-croyance (surtout lorsque la société se sent menacée) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intolérance généralisée face à toute croyance religieuse (surtout lorsque celle-ci s'exprime en public)

Quatre conceptions stylisées qui alimentent l'actuel débat public sur la religion

	3. Société « guidée par la foi »	4. Société « neutre »
Hypothèses sur les <u>croyances</u> personnelles des citoyens et des décideurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'on attend des citoyens et des décideurs qu'ils adhèrent à des doctrines et principes religieux (même si, en réalité, ils ne sont guère ou pas du tout pratiquants) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Citoyens et décideurs sont libres d'exprimer en public leurs convictions religieuses ou laïques (pour autant que cela ne lèse pas les droits des autres)
Hypothèses sur la <u>justification</u> des mesures prises par les décideurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recours fréquent à des doctrines ou principes religieux, renforcés à l'occasion par des renvois à des principes laïcs (surtout dans une société hétérogène) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justification fondée surtout sur des principes laïcs (et parfois œcuméniques) issus d'un débat faisant intervenir des points de vue concurrents
Attitudes face aux <u>croyances des minorités</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tolérance variable, privilégiant la croyance majoritaire (surtout dans un contexte de menace), avec les sociétés fortement hétérogènes tendant vers l'œcuménisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tolérance généralisée de pratiques de toutes sortes (sous réserve des limites que peuvent fixer les convictions fondamentales de la société en général)

Dans les faits, la plupart des Canadiens semblent aspirer à une « société neutre »...

... comme en témoignent certains des textes fondamentaux du pays :

Charte canadienne des droits et libertés :

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes :
 - a) liberté de conscience et de religion;
 - b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression...

Loi sur le multiculturalisme canadien :

- 3.(1) La politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste :
 - a) à reconnaître le fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et se traduit par la liberté, pour tous ses membres, de maintenir, de valoriser et de partager leur patrimoine culturel, ainsi qu'à sensibiliser la population à ce fait:...

... mais, comme dans d'autres sociétés complexes :

- d'importants courants au sein de l'opinion publique contestent cette vision...
- nos institutions conservent toujours (et conserveront vraisemblablement) certains traits d'un passé plus religieux, p. ex. :
 - les droits aux écoles confessionnelles dans la *Loi constitutionnelle de 1867*
 - les références faites à Dieu dans la *Loi constitutionnelle de 1982*
 - le crucifix présent à l'Assemblée nationale du Québec

...quoique même une « société neutre » peut devoir faire face à des demandes légitimes pour fixer des limites raisonnables sur :

- Des pratiques religieuses ou coutumes traditionnelles risquant d'entrer en conflit avec des convictions profondes de la société en général, p. ex. :
 - le respect des droits et libertés garantis (directement ou indirectement) par la *Charte*, dont
 - l'égalité des sexes
 - la liberté d'association (y compris celle de changer ses convictions et son identité religieuses)
 - la liberté d'expression (y compris la liberté de travailler avec zèle à la diffusion de principes religieux ou non religieux)
 - etc.
 - la moralité publique (p. ex, forte opposition au mariage des enfants, et par le passé, à certaines pratiques des Doukhobors)
- L'auto-exclusion de certaines personnes (p. ex. les intégristes religieux) – ou de collectivités entières – de la société en général

Il reste de nombreux défis de recherche portant sur :

Le diagnostic des phénomènes sous-jacents et des défis qu'ils posent pour l'élaboration des politiques

- Quand la tendance naturelle des groupes religieux à serrer leurs rangs peut-elle poser des défis pour les politiques (p. ex. en tant que symptôme d'exclusion involontaire ou de menace possible à la sécurité ou à la cohésion sociale)? Quand, et comment les cerner?
- Certains groupes religieux sont-ils plus exposés que d'autres à l'exclusion involontaire (et pourquoi)?
- Dans quelle mesure l'identité religieuse chevauche-t-elle ou renforce-t-elle d'autres éléments identitaires?
- Comment l'identité religieuse évolue-t-elle (p. ex. au fil du temps et des générations)?
- Quelles sont les tensions entre groupes religieux qui sont les moins faciles à régler par le biais d'accommodements dans le domaine privé (et pourquoi)?
- À quel point les Canadiens dans diverses régions du pays sont-ils réceptifs aux efforts de sensibilisation portant sur les pratiques et les symboles religieux?

Il reste de nombreux défis de recherche portant sur :

L'efficacité des outils disponibles pour relever ces défis

- Quelles sont les tensions entre groupes religieux qui sont les plus faciles à régler par le biais d'efforts de médiation, de facilitation et d'information parrainés par les gouvernements?
- Dans quels cas des mesures réglementaires ou législatives (p. ex. les lois sur les droits de la personne) peuvent-elles contribuer à régler (ou à exacerber) ces tensions?
- Dans quels cas les gouvernements devraient-ils céder la place aux tribunaux pour établir des normes pour l'accommodement privé ou l'adaptation des politiques publiques par rapport aux différences religieuses?
- En plus (ou au lieu) d'interdire, par dispositions réglementaires ou législatives, les pratiques jugées inacceptables par la société, peut-on identifier des solutions de rechange susceptibles d'en limiter l'incidence tout en évitant de précipiter les adeptes dans l'illégalité?
- Le Canada peut-il prendre exemple sur d'autres pays (quand à ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire)?